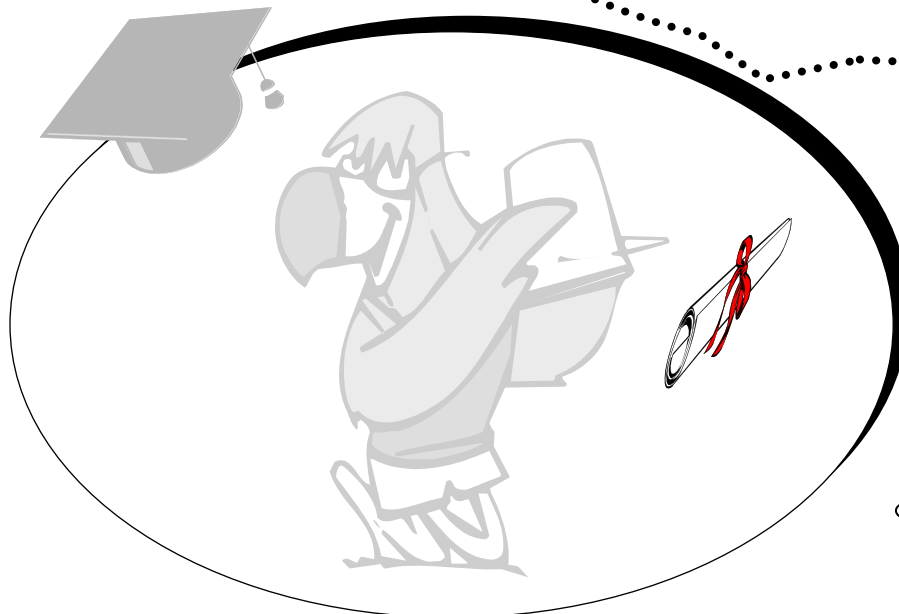


# JOURNAL L'EXAMEN

## Édition 2012

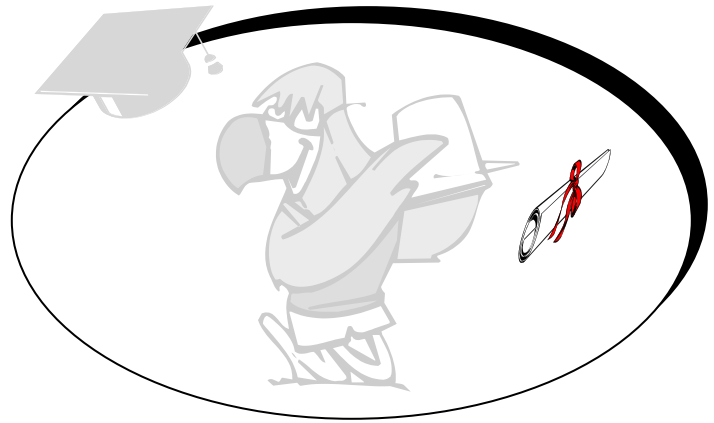
**Conservez ce document  
jusqu'à la réception de votre relevé  
des apprentissages du MELS  
→ (voir page 23)**



Français,  
production  
orale (5<sup>e</sup> sec.)  
Page 23

Bulletin d'informations sur les sessions d'examens  
de la Commission scolaire des Hautes-Rivières  
Responsable : Louis Racine, conseiller pédagogique

Réf. : Document d'information sur les épreuves du MELS 2012



**Chères élèves, chers élèves,**

La période des examens, constitue une occasion spéciale de faire le bilan, d'effectuer une synthèse des compétences acquises et de faire les liens entre les différentes connaissances des domaines étudiés. Cette période d'examens marque une étape importante dans ton parcours scolaire, particulièrement en ce qui a trait à l'obtention du DES ou des préalables nécessaires à la formation professionnelle.

Il importe donc que tu accordes à cette période de l'année tout le sérieux qu'elle mérite. Voilà pourquoi la Commission scolaire des Hautes-Rivières te remet ce bulletin d'informations, histoire de répondre à certaines de tes préoccupations : préparation aux examens, gestion du stress, cours d'été, session de reprise en août, etc.

Je te recommande de le lire attentivement; tu en tireras, à n'en pas douter, un grand profit.

Fais-le lire par tes parents, ils pourront te soutenir lors de cette période importante pour ton avenir.

Bon succès aux examens et passe un bel été !

**Marie-Thérèse Delfosse**

Directrice

Service des ressources éducatives  
aux jeunes

Commission scolaire des  
Hautes-Rivières

## En bref

Il est primordial que vous assistiez aux derniers cours de l'année. Les enseignants et les enseignantes y donnent des renseignements importants sur les matières scolaires et vous aurez ainsi l'occasion de demander des explications sur des points que vous n'auriez pas bien compris.

- ✓ **Avec le nouveau bulletin unique, la dernière étape compte pour 60 % de l'année. Cette étape aura une grande influence sur vos résultats finaux de juin.**
- ✓ **Pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire,** le relevé des apprentissages du MELS confirme la réussite de vos cours suivis pendant l'année scolaire.
- ✓ La **note de passage** est de 60 sur 100 pour toutes les épreuves.
- ✓ Vous devez vous présenter à l'épreuve à **l'heure prévue à l'horaire**; les retardataires risquent de se voir refuser l'accès à la salle d'examen.
- ✓ La personne chargée de la surveillance peut en tout temps **vérifier votre identité** ainsi que le **matériel** que vous utilisez.
- ✓ Même si vous n'avez pas eu le temps de terminer l'épreuve, vous devrez impérativement remettre votre feuille d'examen ou votre cahier de réponses.
- ✓ Si vous vous absentez d'une épreuve unique sans motif valable, la mention « ABS » figurera sur votre relevé des apprentissages pour le cours correspondant à l'épreuve en question. Aucune unité ne vous sera alors accordée. Si vous le désirez, vous pourrez cependant vous présenter à une session d'examen ultérieure. (p. 25 – horaire d'août).
- ✓ Les résultats des épreuves sont acheminés par la poste vers la mi-juillet. **Si vous prévoyez un déménagement autour de cette période, il est important de communiquer votre nouvelle adresse à votre organisme scolaire avant de quitter l'école en juin.**

## PLANIFIER SON EMPLOI DU TEMPS

### - Avant l'examen -

Deux à trois semaines avant les épreuves, il importe de bien découper le temps de révision en fonction des matières à étudier et des difficultés que peuvent présenter certaines d'entre elles.

#### SE FAIRE UN HORAIRE

Il peut être très utile de se faire un horaire d'étude à la maison et à l'école pour chacune des matières en prenant en compte la date de chacune des épreuves. À cette fin, lisez attentivement les renseignements sur le contenu des épreuves que l'on trouve dans le tableau présenté dans ce bulletin d'informations. Ainsi, vous pourrez connaître :

- Le nombre de questions réservées aux grands chapitres du programme et le pourcentage accordé à chacun;
- Le type d'examen dont il s'agit : questions à réponse choisie ou à réponse construite.

#### CLASSER ET ORGANISER SES NOTES DE COURS

Pour être le plus efficace possible, classez vos notes de cours par matière, faites-en des résumés et complétez-les au besoin par des lectures ainsi que par des renseignements obtenus auprès de vos enseignants et de vos enseignantes. Pour cela, il est essentiel d'assister aux derniers cours.

#### SAVOIR DOSER SES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET SES ÉTUDES

Tout en vous réservant du temps pour la détente, consacrez-vous en priorité à vos études. Cela signifie qu'il vous faudra peut-être sacrifier quelques sorties. Si vous avez un emploi à temps partiel, demandez un congé ou au moins, une diminution d'heures de travail pendant votre période de préparation aux épreuves.

#### LA VEILLE DE L'EXAMEN, RÉVISER DE FAÇON DÉTENDUE

Avec des résumés bien faits et une bonne connaissance de la répartition de la matière, vous pouvez avantageusement consacrer la veille de l'examen à un survol de la matière de même qu'à une revue des points qui paraissent les plus difficiles. Une activité de détente en soirée facilite un sommeil calme et réparateur en vue de l'examen du lendemain.

# Une question de méthode

## PENDANT UNE ÉPREUVE

### LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES

Les directives sont indiquées sur la page de couverture de l'épreuve. Sa lecture attentive vous permettra de reconnaître clairement et rapidement les types de questions auxquelles vous devrez répondre : à réponse choisie, à développement ou les deux.

### BIEN SAISIR LE SENS DES QUESTIONS

Souligner les mots-clés de chaque question et faites bien la distinction entre la forme négative et positive. En effet, une bonne partie des erreurs commises dans une épreuve sont causées par une mauvaise compréhension des questions.

### ÉTABLIR UN ORDRE DE PRIORITÉ

Le degré de difficulté de réponse peut varier d'une question à l'autre. Passez en revue l'ensemble des questions et répondez en premier à celles qui vous semblent les plus faciles. Cela vous aidera à mieux planifier votre temps et à conserver votre calme.

### BIEN ORDONNER SES IDÉES

Si vous n'êtes pas certains de la réponse à une question à choix multiple, procédez par élimination. En ce qui concerne les questions à développement, rédigez un brouillon en prenant soin de bien dégager des idées-clés et ordonnez-les avec clarté. Une fois ce travail accompli, relisez votre brouillon attentivement et apportez-y vos dernières corrections. Un brouillon clair vous économisera du temps au moment de la transcription au propre.

### ÉCRIRE LISIBLEMENT

Une écriture soignée facilite la lecture et permet au correcteur de suivre plus aisément le cours de vos idées.

**TRICHER.**

**FRAUDER.**

**VOLER.**

4

c'est risquer de tout perdre

Chaque année, pendant la période des examens, des élèves sont surpris en train de tricher. Certains croient avoir trouvé la « méthode du siècle » pour tromper la vigilance des surveillants. Mais lorsqu'ils se font prendre et qu'ils se voient expulsés de la salle d'examen, ils se retrouvent devant rien et, parfois, les conséquences peuvent être graves.

### CE QUE LA TRICHERIE ENTRAÎNE

Dans tous les cas de **tricherie**, c'est l'expulsion automatique. Les élèves pris en faute voient la mention « ANN » (annulé) figurer sur leur relevé de notes. Leur admission dans un établissement d'enseignement collégial peut ainsi être compromise.

Dans certains cas, comme le vol, l'achat ou le trafic de questionnaires d'épreuves, la mention « ANN » (annulé) apparaît au relevé de notes des élèves coupables. En outre, une enquête policière peut être ouverte. Si les faits s'avèrent concluants, les élèves mineurs pourront être traduits devant le Tribunal de la jeunesse et les majeurs, être l'objet d'éventuelles accusations criminelles.

Il survient parfois dans la vie des événements exceptionnels qui contrarient nos plans, nos projets. Cela peut être le cas d'un ou d'une élève qui, de façon imprévisible, se voit tout à coup dans l'impossibilité de se présenter à ses examens. L'élève a pourtant bien travaillé durant toute l'année scolaire et a consacré bon nombre d'heures à se préparer sérieusement en vue de ses examens.

**Y a-t-il des raisons valables**  
**POUR NE PAS SE PRÉSENTER** aux  
épreuves ?

### CE QUI EST INTERDIT

- ☞ Utiliser délibérément un autre matériel que celui qui est autorisé par le Ministère pour une épreuve.
- ☞ Avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis par le Ministère.
- ☞ Aider sciemment une autre personne.
- ☞ Obtenir délibérément de l'aide d'une autre personne.
- ☞ Essayer par divers moyens d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une épreuve.
- ☞ Téléphone cellulaire
- ☞ Baladeur MP3

Mais voilà que, la veille, un événement fâcheux ou malheureux l'empêche de se présenter à son examen. Dans ce cas, son année scolaire risque-t-elle d'être compromise ? Si cette absence est commandée par des motifs valables, l'élève ne risque pas d'échouer.

### LES MOTIFS VALABLES D'ABSENCE À UN EXAMEN

Des événements importants comme une maladie grave ou un accident confirmés par une attestation médicale, le décès d'un proche ou une convocation au tribunal constituent des motifs valables d'absence.

### QUOI FAIRE EN CAS D'ABSENCE MOTIVÉE ?

L'élève doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce justifiant valablement son absence.

### LES CONSÉQUENCES D'UNE ABSENCE MOTIVÉE SUR LE RELEVÉ DE NOTES DE L'ÉLÈVE

L'élève se verra attribuer des équivalences, représentées par la mention « EQU » sur son relevé des apprentissages, sur la base de notes obtenues durant l'année scolaire. Celui ou celle qui le désire pourra cependant se présenter à une autre session d'examen.

# C'est éviter la panique

À l'approche de la période d'examen, il est courant d'éprouver du stress. Selon les personnes, ce sentiment va d'une légère tension à une excitation qui frôle parfois la panique. Si, en soi, le stress n'est pas mauvais, il peut cependant nuire s'il devient excessif. Il faut donc trouver des moyens de le dominer pour éviter d'avoir l'impression de perdre tous ses moyens au moment où, au contraire, l'on a besoin d'entretenir sa concentration et de cultiver son calme. Pour vous aider à maîtriser votre stress, voici quelques conseils :

## SE DONNER UNE BONNE MÉTHODE DE PLANIFICATION DU TEMPS

Vous pourrez lire avec profit l'article intitulé Planifier son emploi du temps : une question de méthode dans le présent bulletin d'informations.

## ADOPTER DE SAINES HABITUDES DE VIE

Soyez à l'écoute de votre corps, respectez ses exigences par une bonne alimentation, de l'exercice physique, des moments de détente et par un nombre suffisant d'heures de sommeil.

## AVOIR CONFIANCE EN SOI

Soyez conscients de vos capacités et ne vous sous-estimez pas. Une bonne préparation à l'examen vous donnera confiance. Il ne faut pas le voir comme un défi au-dessus de vos forces. Les personnes qui ont conçu les épreuves n'ont pas pour objectif de vous faire échouer, mais tout simplement de vérifier si vous avez effectué les apprentissages prévus dans les programmes d'études.

## SE FIXER DES OBJECTIFS RÉALISTES

Si vous fixez d'avance des objectifs trop élevés pour vous, avoir 90 p. 100 par exemple, la panique pourrait s'emparer de vous à la lecture de certaines questions que vous trouveriez particulièrement difficiles. Donnez cependant le meilleur de vous-même à chaque épreuve et vous obtiendrez la meilleure note possible.

## ADOPTER UNE ATTITUDE POSITIVE

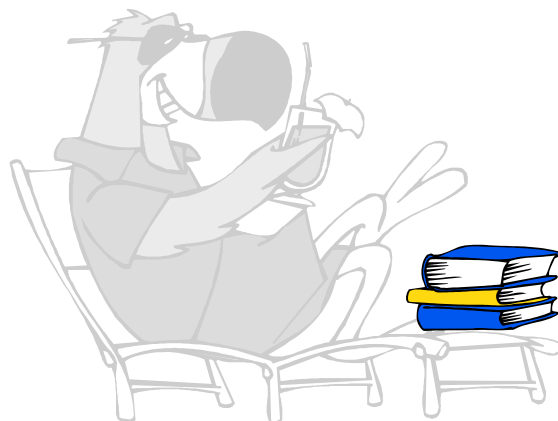
Relisez calmement les questions que vous trouvez difficiles. Si des difficultés vous paraissent insurmontables, vous n'avez pas à vous sentir coupable ni à craindre le jugement de vos proches. Le fait d'échouer éventuellement à un examen n'est pas un drame. La possibilité de vous reprendre existe et, par conséquent, une deuxième chance de réussite est toujours possible.

## PRENDRE LE TEMPS DE SOUFFLER

Il est important que vous arriviez quelques minutes avant l'heure fixée pour l'épreuve. Il vaut mieux à ce moment-là que vous évitiez les discussions qui pourraient faire augmenter votre nervosité. Rendez-vous à votre place et prenez le temps de vous détendre.

## APPRENDRE À SE CONCENTRER

Pendant la période de préparation aux épreuves, il est bon de trouver des moyens de ne pas vous laisser distraire soit par le bruit ou par des conversations imprévisibles lorsque vous êtes en train d'étudier, par exemple. Une bonne discipline mentale vous permettra de mieux vous concentrer durant l'examen. Si cela ne suffit pas, n'hésitez pas à prendre quelques instants pour relaxer en respirant profondément, en fermant les yeux, les mains à plat devant vous.





Commission scolaire  
des Hautes-Rivières

Services éducatifs aux jeunes

# Les épreuves matière par matière

## ÉPREUVE UNIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

**FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT - ÉCRITURE (132-520)**

### EXEMPLES DE CONNAISSANCES MOBILISÉES

Tout au long de cette épreuve, l'élève aura à mettre en œuvre des processus, des stratégies, des notions et des concepts reliés à la compétence disciplinaire *Écrire des textes variés*. Le tableau qui suit fournit des exemples de connaissances qui devraient avoir fait l'objet d'apprentissage et qui pourraient être mobilisées durant cette épreuve.

Exemples de connaissances mobilisées	
•	<p><b>Planifier l'écriture de son texte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Répertorier les sources à consulter et les liens à établir entre elles</li> <li>– Considérer les prises de position auxquelles le sujet donne lieu</li> <li>– Préciser la thèse à défendre et la formuler provisoirement</li> <li>– Sélectionner les arguments (faits, discours rapporté, repère culturel, etc.) à privilégier pour défendre une thèse</li> <li>– Regrouper les arguments qui concernent un même aspect</li> <li>– Cerner les caractéristiques à privilégier chez son destinataire</li> </ul>
•	<p><b>Rédiger son texte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Utiliser des repères culturels et un vocabulaire qui contribue à la représentation du sujet</li> <li>– Adopter un ton qui contribue à produire l'effet recherché (rassurer, s'imposer, émouvoir, etc.)</li> <li>– Insérer de manière appropriée les discours rapportés (verbes introducteurs, ponctuation, harmonisation des temps verbaux et des formes de reprise, etc.)</li> <li>– Recourir à une syntaxe et à un vocabulaire qui permettent de saisir l'articulation de son propos et les liens entre les éléments du contenu</li> <li>– Respecter les normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale</li> </ul>
•	<p><b>Réviser, améliorer et corriger son texte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Reconsidérer le contenu en s'interrogeant sur la justesse de son raisonnement et sur celle de éléments fournis à l'appui de son propos (faits, données, exemples, citations, etc.)</li> <li>– Reconsidérer l'organisation en s'assurant que l'ordre des éléments sert le mieux possible son propos</li> <li>– Vérifier si les structures des phrases et la ponctuation sont appropriées</li> <li>– Vérifier l'application des règles de l'orthographe grammaticale et le respect des contraintes de l'orthographe d'usage</li> </ul>
•	<p><b>Évaluer l'efficacité de sa démarche</b></p>

## CONDITIONS D'ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE UNIQUE

### MOMENT ET DURÉE

Jeudi 26 avril 2012	Jeudi 3 mai 2012 9 h à 12 h 15
– Remise du Dossier préparatoire	– Réalisation de la tâche d'écriture

La durée de l'épreuve, excluant le temps de préparation, est de 3 heures 15 minutes.

Par ailleurs, quinze minutes supplémentaires **doivent** être accordées aux élèves, si nécessaire, en plus de la durée inscrite à l'horaire officiel de l'épreuve.

### DOCUMENTS AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS DURANT L'ÉPREUVE

Le jour de l'épreuve, l'élève a uniquement droit aux documents autorisés, énumérés ci-dessous, et à sa feuille de notes, qu'il aura détachée de son dossier préparatoire. **Cette feuille ne doit contenir aucun texte ni plan de texte rédigé à l'avance.** Elle doit faire l'objet d'une supervision et être récupérée à la fin de l'épreuve. Si le contenu de cette feuille ne respecte pas les normes établies, la personne responsable de la surveillance devra la confisquer et l'acheminer à la direction de l'école pour qu'une décision soit prise, conformément à la section 4.3.7 du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

Documents autorisés	Documents non autorisés
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Feuille de notes</li> <li>– Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français</li> <li>– Grammaire ou code grammatical</li> <li>– Recueil de conjugaison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossier préparatoire</li> <li>– Dictionnaire électronique</li> <li>– Tout « document maison » (notes de cours, grammaire, etc.)</li> <li>– Tout document essentiellement destiné à guider la démarche d'écriture</li> <li>– Tout document essentiellement destiné à présenter une méthode de révision de texte</li> </ul>
<p><b><i>Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.). Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.</i></b></p>	

### CONSTITUTION DU RÉSULTAT EN ÉCRITURE ET CONDITION DE RÉUSSITE

#### Constitution de la note d'écriture

La note obtenue à l'épreuve d'écriture est considérée selon une proportion de 50 % dans le résultat final de l'élève pour la compétence *Écrire des textes variés*, les notes de l'élève accumulées en écriture au cours de l'année constituant l'autre 50 % de ce résultat. Il faut rappeler que la pondération de la compétence *Écrire des textes variés* est établie à 50 % du résultat disciplinaire pour la 5<sup>e</sup> année du secondaire.

#### Exigences particulières

En français, langue d'enseignement, le seuil de réussite se situe à 60 %. L'élève doit obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours de français, soit la lecture, l'écriture et la communication orale. Un élève qui ne répond pas à ces exigences ne peut réussir en français,

## ANGLAIS (134-504)

### CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les trois compétences, pondérés selon le Cadre d'évaluation des apprentissages prescrit par la ministre.

<b>Interagir oralement en anglais (40 %)</b>	<b>Réinvestir sa compréhension des textes (30 %)</b>	<b>Écrire et produire des textes (30 %)</b>
Note-école : 20 % Épreuve unique : 20 %	Note-école : 30 % (aucune épreuve unique <sup>1</sup> )	Note-école : 15 % Épreuve unique : 15 %

Pour obtenir ses unités d'anglais, langue seconde, du programme de base, l'élève doit obtenir au moins 60 % pour l'ensemble de la discipline. L'élève qui ne satisfait pas à cette condition pourra reprendre les épreuves non réussies à une session d'examen subséquente.

#### Épreuve d'interaction orale (134-510)

À partir de questions ou d'énoncés qui servent de déclencheurs à une discussion, les élèves doivent, en équipe de quatre, interagir de façon soutenue durant 15 minutes en s'exprimant de façon claire et réfléchie. L'enseignante ou l'enseignant est présent du début à la fin de la discussion.

Bien que l'épreuve d'interaction orale se réalise en équipe de quatre, l'évaluation est individuelle, c'est-à-dire que l'enseignant évalue la compétence de **chaque** élève. L'évaluation porte sur les critères suivants :

- participation aux interactions orales;
- contenu du message;
- articulation du message.

#### Épreuve de production écrite (134-530)

Individuellement, l'élève rédige un article d'opinion d'environ 225 mots, destiné à un magazine Web, en réponse à **une** question choisie parmi les deux qui lui sont proposées. Chacune des questions est en continuité avec la thématique présentée dans le Préparation Booklet et précise le sujet de la production écrite. L'élève doit rédiger, en anglais, un article d'opinion qui tient compte de la question retenue, du destinataire et de la politique éditoriale, et dont le contenu est développé, cohérent et organisé.

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- contenu du message;
- formulation du message.

## CONDITIONS D'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES UNIQUES

### Moment, durée et précisions

Tâche/Épreuve	Moment	Durée	Précisions
Tâche préparatoire et explications sur le déroulement de l'épreuve d'interaction orale	<b>Avant</b> l'épreuve d'interaction orale	45 – 60 minutes	Pendant une période de cours
Épreuve d'interaction orale	<b>Après</b> la tâche préparatoire et <b>avant</b> l'épreuve de production écrite	15 minutes par équipe de quatre élèves	
Épreuve de production écrite	6 juin 2012, de 9 h à 11 h	120 minutes	Une période supplémentaire de 10 minutes doit être accordée, si nécessaire

### DOCUMENTS AUTORISÉS ET DOCUMENTS NON AUTORISÉS DURANT LES ÉPREUVES UNIQUES

L'école doit fournir des exemplaires de chacun des documents autorisés, en nombre suffisant, pour chaque salle d'examen afin que les élèves qui n'ont pas leur propre matériel de référence puissent les consulter. **Il est à noter que les élèves qui ont leurs propres documents de référence ne sont pas autorisés à les prêter à leurs pairs.**

#### NOUVEAUTÉ

Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves uniques. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.

Tâche/Épreuve	Documents autorisés	Documents non autorisés
Tâche préparatoire et épreuve d'interaction orale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Preparation Booklet</i></li> <li>• Dictionnaire anglais</li> <li>• Dictionnaire bilingue (anglais et <b>autre</b> langue)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire électronique</li> <li>• Cahiers d'activités</li> <li>• Matériel photocopié ou manuscrit (autre que les notes permises dans le <i>Preparation Booklet</i>) ou imprimé à partir d'Internet.</li> </ul>
Épreuve de production écrite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire anglais</li> <li>• Dictionnaire bilingue (anglais et <b>autre</b> langue)</li> <li>• Dictionnaire de synonymes</li> <li>• Grammaire anglaise ou code grammatical anglais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Preparation Booklet</i></li> <li>• Dictionnaire électronique</li> <li>• Cahiers d'activités ou tout autre document pouvant guider la démarche d'écriture ou la révision de texte</li> <li>• Matériel photocopié, manuscrit ou imprimé à partir d'Internet</li> <li>• Tout « document maison » (notes de cours, grammaire, etc.)</li> </ul>

## **PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE REPRISE**

L'élève qui n'obtient pas la note de passage au sommaire peut reprendre l'une des deux épreuves uniques.

- L'élève qui reprend l'épreuve d'interaction orale reprend aussi la tâche préparatoire.
- L'élève qui reprend la production écrite reprend aussi la première partie de la tâche préparatoire (lecture individuelle).

# ÉPREUVE UNIQUE

## ANGLAIS 136-506

### ANGLAIS, LANGUE SECONDE, PROGRAMME ENRICHİ

#### CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les trois compétences, pondérés selon le Cadre d'évaluation des apprentissages prescrit par la ministre.

<b>Interagir oralement en anglais (34 %)</b>	<b>Réinvestir sa compréhension des textes (33 %)</b>	<b>Écrire et produire des textes (33 %)</b>
Note-école : 34 %	Note-école : 16,5 %	Note-école : 16,5 %
Aucune épreuve unique	Épreuve unique : 16,5 %	Épreuve unique : 16,5 %

Pour obtenir les unités d'anglais, langue seconde, du programme enrichi, l'élève doit obtenir au moins 60 % pour l'ensemble de la discipline. L'élève qui ne satisfait pas à cette condition pourra reprendre l'épreuve à une session d'examen subséquente.

#### PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE REPRISE

L'élève qui n'obtient pas la note de passage au sommaire peut reprendre l'épreuve unique, mais il doit alors reprendre l'ensemble de l'épreuve.

#### STRUCTURE DE L'ÉPREUVE UNIQUE

##### Caractéristiques générales

Dans le cadre de l'épreuve, l'élève réalise une tâche préparatoire, qui comporte la lecture de textes et l'écoute d'un enregistrement audio, puis une discussion en équipe visant à consolider ses idées sur le sujet abordé. Par la suite, l'élève écoute l'enregistrement audio une dernière fois, puis rédige, en anglais, un article de fond à caractère informatif en rapport avec le sujet abordé.

##### TÂCHE DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ÉCRITURE

Le jour de l'épreuve, l'élève prend connaissance de la situation d'écriture. Cette situation, qui découle de la question directrice, précise la tâche de réinvestissement et d'écriture ainsi que la perspective sous laquelle l'élève doit traiter du sujet.

L'élève écoute l'enregistrement audio une dernière fois, puis, individuellement, rédige un article de fond à caractère informatif d'environ 400 mots, en anglais, dans lequel elle ou il doit :

- présenter une analyse claire et détaillée de la perspective prescrite qui démontre une compréhension des textes de référence et des problématiques qui y sont présentées en vue de bien informer le destinataire ciblé sur la perspective prescrite;

- tirer des textes lus et de l'enregistrement audio entendu les informations qui lui permettront de traiter de la perspective prescrite;
- exploiter ces informations de façon à bien informer le destinataire ciblé sur la perspective prescrite;
- respecter le genre de texte exigé;
- respecter la politique rédactionnelle présentée dans le *Writing Booklet*;
- recourir à des connaissances linguistiques acquises au cours de sa scolarité.

L'évaluation porte sur les critères suivants :

Compétence 2 : <i>Réinvestir sa compréhension des textes</i>	Compétence 3 : <i>Écrire et produire des textes</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des connaissances tirées des textes dans une tâche de réinvestissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu du message</li> <li>• Formulation du message</li> </ul>

## CONDITIONS D'ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE UNIQUE

### Moment, durée et précisions

Remise du <i>Preparation Booklet</i> aux élèves	23 au 25 mai 2012	
Lecture des textes dans le <i>Preparation Booklet</i>	À l'extérieur de la classe	
Écoute de l'enregistrement audio Discussion en équipe	Avant le 30 mai 2012, pendant une période de 60 minutes (en classe pour l'épreuve de juin et en salle d'examen pour les épreuves d'août et de janvier)	Si un élève est absent lors de l'écoute de l'enregistrement audio, l'école doit prévoir un moment <b>avant</b> l'épreuve du 30 mai 2012 où l'élève pourra réaliser cette partie de la tâche préparatoire.
Dernière écoute de l'enregistrement audio Réalisation de la tâche de réinvestissement et d'écriture	<b>30 mai 2012, de 9 h à 12 h</b>	<b>En raison de l'écoute de l'enregistrement audio, aucun élève ne doit être admis dans la salle d'examen après le début de l'épreuve.</b>  Une période supplémentaire de 15 minutes doit être accordée aux élèves, si nécessaire.

## DOCUMENTS AUTORISÉS ET DOCUMENTS NON AUTORISÉS DURANT L'ÉPREUVE UNIQUE

L'école doit fournir des exemplaires de chacun de documents autorisés, en nombre suffisant, pour chaque salle d'examen afin que les élèves qui n'ont pas leur propre matériel de référence puissent les consulter. **Il est à noter que les élèves qui ont leurs propres documents de référence ne sont pas autorisés à les prêter à leurs pairs.**

### NOUVEAUTÉ

Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves uniques. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.

Il est souhaitable que chaque élève dispose d'un dictionnaire.

	<b>Documents autorisés</b>	<b>Documents non autorisés</b>
<b>Tâche préparatoire et tâche de réinvestissement et d'écriture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Preparation Booklet</i></li> <li>• Dictionnaire anglais</li> <li>• Dictionnaire bilingue (anglais et <b>autre</b> langue)</li> <li>• Dictionnaire de synonymes</li> <li>• Grammaire anglaise ou code grammatical anglais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dictionnaire électronique</li> <li>• Cahiers d'activités ou tout autre document pouvant guider la démarche d'écriture ou la révision de texte</li> <li>• Matériel photocopié, manuscrit (autre que les notes manuscrites permises dans le <i>Preparation Booklet</i>) ou imprimé à partir d'Internet</li> <li>• <i>Tout « document maison » (notes de cours, grammaire, etc.)</i></li> </ul>

Le *Preparation Booklet* doit faire l'objet d'une vérification au début de l'épreuve. Il peut contenir des notes manuscrites, mais aucun texte rédigé d'avance. De plus, aucune feuille (ni aucun feuillet autoadhésif) ne peut y être ajoutée. **Si le *Preparation Booklet* ne respecte pas les normes, il sera confisqué et l'élève sera immédiatement expulsé de la salle d'examen. La personne responsable de la surveillance devra recueillir tous les documents de l'élève et les remettre à la directrice ou au directeur de l'école, qui les transmettra à la Direction de la sanction des études en indiquant la mention « Plagiat ».**

# ÉPREUVE UNIQUE

## HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (087-404)

### STRUCTURE ET CONTENU

L'épreuve comporte deux types de tâches : des questions à réponse courte et une question à réponse élaborée.

Cette épreuve compte 23 questions. Le tableau ci-dessous présente la répartition des types de tâches et des points de l'épreuve.

#### Répartition des types de tâches et des points de l'épreuve

TYPE DE TÂCHE	NOMBRE DE TÂCHES	TOTAL DES POINTS
Question à réponse courte	22	43
Question à réponse élaborée	1	12

### Sections de l'épreuve

L'épreuve est divisée en quatre sections, chacune portant sur l'une des quatre réalités sociales mentionnées précédemment. Les réalités sociales ne sont pas présentées dans un ordre préétabli. Les trois premières sections comprennent des questions à réponse courte et la quatrième section comprend une question à réponse élaborée en plus d'une question à réponse courte. Le tableau ci-dessous présente la répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve.

#### Répartition des questions et des points alloués entre les quatre sections de l'épreuve

Type de tâche	Nombre de questions et points alloués				Total des points
	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	
Question à réponse courte	2 questions à 1 point 4 questions à 2 points 1 question à 3 points	1 question à 1 point 5 questions à 2 points 1 question à 3 points	1 question à 1 point 5 questions à 2 points 1 question à 3 points	1 question à 2 points	43
Question à réponse élaborée				1 question à 12 points	12
Total des points	13	14	14	14	55

## CONDITIONS D'ADMINISTRATION

### Dates de passation

L'épreuve de juin 2012 : le 15 juin, de 9 h à 12 h

L'épreuve d'août 2012 : le 30 juillet, de 13 h à 16 h

### Durée

La durée de cette épreuve inscrite à l'horaire officiel est de 3 heures. Selon le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, une période supplémentaire de 15 minutes doit être accordée.

### Matériel non autorisé

Au moment de la passation de l'épreuve, l'élève n'a droit à aucun document de référence (atlas, dictionnaire, manuel scolaire, feuille de notes, cahier d'activités, etc.).

**Il est à noter qu'il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves uniques. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.**

## CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE

En histoire et éducation à la citoyenneté, le résultat disciplinaire provient de la note-école (50 %) et du résultat de l'épreuve unique (50 %). Le *Cadre d'évaluation des apprentissages* définit les critères sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer.

L'élève obtient les unités afférentes au programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60 %.

# ÉPREUVES UNIQUES

## MATHÉMATIQUE, 4<sup>e</sup> SECONDAIRE

- Sciences naturelles – 065-420
- Technico-sciences – 064-420
- Culture, société et technique – 063-420

### STRUCTURE DES ÉPREUVES D'APPOINT

Chaque épreuve unique est divisée en trois sections. Le tableau suivant présente la répartition des types de tâches ainsi que le nombre de points alloués.

#### Répartition des types de questions et des points alloués dans les épreuves uniques

SECTION DE L'ÉPREUVE	TYPE DE TÂCHE	NOMBRE DE TÂCHES	NOMBRE DE POINTS PAR TÂCHE	TOTAL DES POINTS
Section A	Questions à choix multiple	6	4	24
Section B	Questions à réponse courte	4	4	16
Section C	Situations d'application	6	10	60

Le Ministère fournit les documents mentionnés ci-dessous pour l'épreuve unique de chacune des trois séquences.

À l'intention des élèves :

- *Questionnaire* – Sections A et B;
- *Cahier de l'élève*, dans lequel l'élève consigne ses réponses aux questions de la section B ainsi que les traces de son raisonnement pour chacune des 6 situations d'application de la section C présentées dans ce cahier.

### CONTENU DES ÉPREUVES UNIQUES

Le tableau suivant présente la répartition des points selon les champs mathématiques dans les épreuves des trois séquences.

#### Importance relative des champs mathématiques

	Arithmétique et algèbre	Probabilités et statistique	Géométrie
Sciences naturelles	52 % De 48 % à 54 %	6 % De 4 % à 8 %	42 % De 40 % à 44 %
Technico-sciences	40 % De 36 % à 44 %	24 % De 20 % à 28 %	36 % De 32 % à 40 %
Culture, société et technique	32 % De 28 % à 36 %	24 % De 20 % à 28 %	44 % De 40 % à 46 %

## CONDITIONS D'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES UNIQUES

### **Durée**

La durée des épreuves inscrite à l'horaire officiel est de trois heures. Selon le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, une période supplémentaire de quinze minutes doit être accordée, si nécessaire, pour chacune de ces épreuves.

### **Matériel autorisé**

- Aide-mémoire que l'élève aura constitué lui-même préalablement (8 ½ X 11, recto-verso)
- Calculatrice (avec ou sans affichage graphique)
- Règle, équerre, compas, rapporteur, papier quadrillé

**Il est à noter qu'il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation de l'épreuve. Tout élève qui contrevient à ce règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.**

## CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE DE L'ÉLÈVE

### **Constitution de la note finale de l'élève pour la compétence « Déployer un raisonnement mathématique »**

La note obtenue par l'élève à l'épreuve unique est combinée à sa note-école pour la compétence « *Déployer un raisonnement mathématique* ». Chacune de ces deux notes compte pour 50 % de sa note finale pour cette compétence.

### **Constitution du résultat disciplinaire**

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les deux compétences selon la pondération des compétences établies par le Ministère.

# ÉPREUVES UNIQUES

## SCIENCE ET TECHNOLOGIE (055-410)

## APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES (057-410)

### CONTENU DES ÉPREUVES UNIQUES

#### Science et technologie (055-410)

Cette épreuve unique élaborée par le Ministère amène l'élève à analyser des situations ainsi qu'un objet technique. L'élève doit résoudre individuellement différents problèmes en mobilisant l'ensemble de ses connaissances relatives aux concepts prescrits des quatre univers du programme.

L'épreuve, composée de 25 questions valant 4 points chacune, est divisée en trois sections :

- La section A de l'épreuve comprend quinze questions à choix multiple dont la pondération représente 60 % de l'épreuve. Les questions de cette section évaluent la maîtrise ou la mobilisation des connaissances au regard de concepts prescrits provenant des quatre univers du programme.
- La section B comprend six questions à réponse construite dont la pondération représente 24 % de l'épreuve. Les concepts évalués dans cette section proviennent de trois des quatre univers du programme *Science et technologie*. L'univers technologique n'est pas évalué dans cette section.
- La section C comprend quatre questions d'analyse technologique liées à un objet technique et dont la pondération représente 16 % de l'épreuve.

L'épreuve comprend :

- le *Cahier de l'élève*, qui présente l'ensemble des questions, les consignes et les ressources disponibles;
- le *Cahier de réponses*, utilisé pour consigner toutes les traces pertinentes liées à la réalisation de l'épreuve;
- une feuille de réponses à lecture optique pour consigner les réponses de la section A;
- un support visuel (animation d'un objet technique sur DVD).

## Répartition des questions par univers et pondération

### Science et technologie

	<b>Univers vivant</b>	<b>Terre et espace</b>	<b>Univers matériel</b>	<b>Univers technologique</b>
<b>Pondération</b>	12 % (3 questions)	20 % (5 questions)	48 % (12 questions)	20 % (5 questions)

### Applications technologiques et scientifiques (057-410)

Cette épreuve unique élaborée par le Ministère amène l'élève à analyser des situations ainsi qu'un objet technique. L'élève doit résoudre individuellement différents problèmes en mobilisant l'ensemble de ses connaissances relatives aux concepts prescrits des quatre univers du programme.

L'épreuve, composée de 25 questions valant 4 points chacune, est divisée en trois sections :

- La section A de l'épreuve comprend quinze questions à choix multiple dont la pondération représente 60 % de l'épreuve. Les questions de cette section évaluent la maîtrise ou la mobilisation des connaissances au regard de concepts prescrits provenant des quatre univers du programme.
- La section B comprend quatre questions à réponse construite dont la pondération représente 16 % de l'épreuve. Les concepts évalués dans cette section proviennent des quatre univers du programme *Applications technologiques et scientifiques*.
- La section C comprend six questions d'analyse technologique liées à un objet technique et dont la pondération représente 24 % de l'épreuve.

L'épreuve comprend :

- le *Cahier de l'élève*, qui présente l'ensemble des questions, les consignes et les ressources disponibles;
- le *Cahier de réponses*, utilisé pour consigner toutes les traces pertinentes liées à la réalisation de l'épreuve;
- une feuille de réponses à lecture optique pour consigner les réponses de la section A;
- un support visuel (animation d'un objet technique sur DVD).

## Répartition des questions par univers et pondération

### Applications technologiques et scientifiques

	Univers vivant	Terre et espace	Univers matériel	Univers technologique
<b>Pondération</b>	12 % (3 questions)	12 % (3 questions)	36 % (9 questions)	40 % (10 questions)

### CONDITIONS D'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES

#### Durée

La durée des épreuves inscrite à l'horaire officiel est de 3 heures. Une période supplémentaire de 15 minutes doit être accordée, au besoin, comme prescrit à la section 4.3.5 du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*.

#### Matériel autorisé

##### Science et technologie (055-410)

Seul le matériel suivant est autorisé pendant l'épreuve :

- règle;
- calculatrice scientifique sans affichage graphique;
- tableau de la classification périodique des éléments fourni dans le *Cahier de l'élève* (annexe III);
- liste de formules fournie dans le *Cahier de l'élève*.

##### Applications technologiques et scientifiques (057-410)

Seul le matériel suivant est autorisé pendant l'épreuve :

- règle;
- calculatrice scientifique sans affichage graphique;
- liste de formules et grandeur fournie dans le *Cahier de l'élève*.

#### Indications relatives au matériel

Pour éviter toute iniquité, l'utilisation de la calculatrice à affichage graphique ou de toute autre calculatrice permettant de stocker des informations **est interdite** au moment de la passation de l'épreuve. L'usage d'une feuille aide-mémoire **est aussi interdit**.

Il est à noter qu'il est **formellement interdit** aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves uniques. Tout élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de plagiat.

## **RÉSULTAT DES ÉPREUVES UNIQUES**

Le résultat des épreuves uniques est exprimé sur 100 et est constitué de la somme des résultats obtenus aux sections A, B et C. Ce résultat compte pour 50 % du volet Théorie.

## **CONSTITUTION DU RÉSULTAT DISCIPLINAIRE ET CONDITION DE RÉUSSITE**

Le résultat disciplinaire provient du résultat de chaque volet, pondéré selon les tables établies par la ministre. L'élève obtient les unités du programme si son résultat disciplinaire est d'au moins 60 %.

### **Pondération**

La pondération des deux volets est la même pour les programmes *Science et technologie* et *Applications technologiques et scientifiques*.

Volet Pratique : 40 % note-école seulement.

Volet Théorie : 60 % note-école (30 %) et note à l'épreuve unique (30 %).

# Par souci

## DE JUSTICE

### DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE SUPPRIMÉES

D'une année à l'autre, le Ministère veille à ce que les épreuves qu'il prépare présentent un degré de difficultés équivalent. En dépit de toutes les précautions prises en ce sens, il arrive que des erreurs ou des anomalies soient constatées au moment de la correction. Par exemple, le degré de difficulté de certaines questions peut être trop haut, ce qui entraîne un taux d'échec anormalement élevé. Si cela se produit, le Ministère supprime les questions trop difficiles et répartit les points sur les autres questions.

### LA NOTE DU MINISTÈRE PEUT ÊTRE CONVERTIE

Si le fait de supprimer les questions trop difficiles ne suffit pas pour réduire le taux d'échec, le Ministère haussera légèrement les notes obtenues à l'épreuve en question en se basant sur l'analyse d'ensemble des résultats à l'échelle du Québec. Cette opération s'appelle conversion. La note du Ministère, convertie ou non, compte pour 50 p. 100 de la note finale.

### LA NOTE DE L'ÉCOLE DE L'ÉLÈVE EST MODÉRÉE

La note de l'école compte pour la moitié de la note finale dans les matières pour lesquelles il y a épreuve unique. Or, les notes des écoles ne sont pas toujours comparables entre elles parce que les épreuves varient d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, voire d'un enseignant ou d'une enseignante à l'autre.

Pour rendre les notes aussi équivalentes et objectives que possible, le Ministère modifie à la hausse ou à la baisse la note de l'école de chaque élève après avoir comparé la note moyenne du groupe de chacun pour l'année en cours à la note moyenne obtenue par ce même groupe à l'épreuve unique. Si une différence existe entre les deux distributions, celle des notes de l'école est ramenée, par la « **modération** », à la distribution de l'épreuve unique. La modération ne peut jamais faire échouer un ou une élève qui a obtenu la note de passage à une épreuve unique.



# LE RELEVÉ DES APPRENTISSAGES DU MELS

**Les 10, 11 et 12 juillet 2012, M. André Jacob, conseiller en orientation scolaire à l'école secondaire Chanoine-Armand-Racicot sera disponible pour répondre à vos questions concernant votre relevé des apprentissages du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.**

**Téléphone : 450 348-6134, poste 6752**

Après chaque session d'examens, le Ministère fait parvenir à l'élève un Relevé des apprentissages afin de l'informer, ainsi que ses parents, des résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel sur lequel apparaissent les notes des épreuves du Ministère et des épreuves de l'école.

L'élève qui reçoit, vers la mi-juillet, un relevé de notes incomplet doit attendre la deuxième publication des résultats, au début d'août, avant de demander les notes manquantes à la personne responsable de l'évaluation dans sa commission scolaire ou son établissement d'enseignement privé.

Dans le cas des matières où il n'y a pas d'épreuve en provenance du Ministère, le résultat apparaissant sur le relevé des apprentissages est le même que celui du bulletin de l'école.

Pour les autres matières, le résultat indiqué au relevé provient de 50% de la note école modérée et 50% de la note obtenue à l'examen convertie, s'il y a lieu.

Les résultats de certains programmes sont donnés par compétence. Un résultat global supérieur ou égal à 60% permet d'obtenir les unités correspondantes au programme malgré un échec possible dans une des compétences (les compétences comptent dans une proportion différente dans le calcul du résultat global).

Les pondérations sont les suivantes :

				<b>EXEMPLES</b>
132-520	Français, écriture	(50%)		70
132-510	Français, lecture	(40%)		55
132-530	Communication orale	(10%)		75
132-506	Français, langue maternelle	(Note finale)		<b>65</b>
134-510	Anglais - interaction orale	(40%)		60
134-520	Compréhension orale et écrite	(30%)		68
134-530	Production écrite	(30%)		60
134-504		(Note finale)		<b>62</b>
132-410	Français, lecture	(40%)		65
132-420	Français, écriture	(40%)		70
132-430	Communication orale	(20%)		80
132-406		(Note finale)		<b>70</b>
134-410	Anglais - interaction orale	(40%)		60
134-420	Compréhension orale et écrite	(30%)		68
134-430	Production écrite	(30%)		70
134-404		(Note finale)		<b>65</b>

Français production orale 5<sup>e</sup> secondaire (132-530)

La passation de l'épreuve production orale 5<sup>e</sup> secondaire a lieu en mai dans nos écoles. En juin, il est de la responsabilité des écoles de voir aux reprises possibles, de cette compétence.

Cette année à la session de reprise d'août, l'épreuve production orale 5<sup>e</sup> secondaire (132-530) sera offerte pour les élèves en échec. Voir l'horaire de la session d'août pour la procédure d'inscription page 25.

# COURS DE REPRISE ÉTÉ 2012



## INSCRIPTION : Pour les secondaires I à V

Le 4 et 5 juillet de 9 h à 20 h  
POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT  
940, boulevard Normandie  
Saint-Jean-sur-Richelieu

**Inscription « tardive » seulement pour les élèves de secondaire IV et V**  
**Le 10 juillet de 9 h à 16 h 30 (places limitées)**

Pour information : M. Louis Racine, au (450) 359-6411, poste 7400

NIVEAU	COURS	DATES	HEURES	COÛTS	
				CSDHR	AUTRES*
Sec. I	Math. 063-106	11 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	260 \$	310 \$
	Français 132-108				
	Anglais 134-104				
Sec. II	Math. 063-206	11 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	260 \$	310 \$
	Français 132-208				
	Anglais 134-204				
Sec. III	Math. 063-306	11 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	260 \$	310 \$
	Français 132-308				
	Anglais 134-304				
	Histoire 087-304	18 juillet au 27 juillet	210 \$	260 \$	
Sec. IV	Math. C.S.T. 063-404	16 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	245 \$	295 \$
	Math. T.S. 064-406	12 juillet au 27 juillet		260 \$	310 \$
	Math. S.N. 065-406				
	Français 132-406	16 juillet au 27 juillet		245 \$	295 \$
	Anglais 134-404				
	Histoire 087-404	18 juillet au 27 juillet		210 \$	260 \$
	Sc. et technologie 055-404	16 juillet au 27 juillet		245 \$	295 \$
	Sc. et techno de l'environnement 058-404				
	Science et environnement 058-402				
*Pont : C.S.T. 4 <sup>e</sup> secondaire	23 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	190 \$	240 \$	
Sec. V	Français 132-506	16 juillet au 27 juillet	8 h à 12 h 30	245 \$	295 \$
	Anglais 134-504				

\*Les montants indiqués s'appliquent aux élèves qui ne fréquentent pas les écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

\*PONT C.S.T. – 4<sup>e</sup> sec. : Avoir plus de 50 % en mathématique S.N. ou T.S. au bulletin de juin, pour s'inscrire.

Les élèves qui ont moins de 50 % peuvent s'inscrire au cours de reprise C.S.T., 4<sup>e</sup> secondaire. (Date du cours : du 16 au 27 juillet).

**NOTE :** Avoir déjà suivi le cours durant la dernière année scolaire.

La Commission scolaire se réserve le droit d'annuler un cours pour des raisons administratives ou de logistique.

La priorité d'inscription est offerte aux élèves du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

## Horaire de la session des épreuves d'examen *d'août 2012* (pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire)

08 h 30 – 11 h 45 08 h 30 – 11 h 30	<b>Lundi 30 juillet</b> Français écriture (5 <sup>e</sup> sec.) Français lecture (4 <sup>e</sup> sec.)	132-520* 132-410
13 h 00 - 16 h 00 13 h 00 - 16 h 00 13 h 00 - 16 h 00 13 h 00 - 16 h 00	Histoire et éducation à la citoyenneté (4 <sup>e</sup> sec.) Mathématique Culture, société et technique (5 <sup>e</sup> sec.) Mathématique Technico-sciences (5 <sup>e</sup> sec.) Mathématique Sciences naturelles (5 <sup>e</sup> sec.)	087-404* 063-504 064-506 065-506
09 h 00 – 12 h 00 09 h 00 – 12 h 00 09 h 00 – 12 h 00	<b>Mardi 31 juillet</b> Mathématique Culture, société et technique (4 <sup>e</sup> sec.) – C2 Mathématique Technico-sciences (4 <sup>e</sup> sec.) – C2 Mathématique Sciences naturelles (4 <sup>e</sup> sec.) – C2	063-420* 064-420* 065-420*
13 h 00 - 16 h 00 13 h 00 - 16 h 00	Français lecture (5 <sup>e</sup> sec.) Français écriture (4 <sup>e</sup> sec.)	132-510 132-420
08 h 30 – 08 h 30 – 09 h 45 10 h 00 - 12 h 00	<b>Mercredi 1<sup>er</sup> août</b> Anglais <i>enrichi</i> – Écoute/discussion (5 <sup>e</sup> sec.) Anglais Interaction orale (4 <sup>e</sup> sec.) Anglais Compréhension orale (4 <sup>e</sup> sec.)	136-540/136-550* 134-410 134-420
13 h 00 – 13 h 00 – 15 h 00	Anglais Interaction orale (5 <sup>e</sup> sec.) Anglais Production écrite (4 <sup>e</sup> sec.)	134-510* 134-430
09 h 00 – 11 h 00 09 h 00 – 12 h 00	<b>Jeudi 2 août</b> Anglais Production écrite (5 <sup>e</sup> sec.) Anglais <i>enrichi</i> – Production écrite (5 <sup>e</sup> sec.)	134-530* 136-540/136-550*
13 h 00 – 16 h 00 13 h 00 – 16 h 00 13 h 00 – 16 h 00 13 h 00 – 16 h 00	Anglais Compréhension orale et écrite (5 <sup>e</sup> sec.) Mathématique Culture, société et technique (4 <sup>e</sup> sec.) – C1 Mathématique Technico-sciences (4 <sup>e</sup> sec.) – C1 Mathématique Sciences naturelles (4 <sup>e</sup> sec.) – C1	134-520 063-410 064-410 065-410
09 h 00 - 12 h 00 09 h 00 - 12 h 00 09 h 00 - 11 h 00 09 h 00 - 11 h 00 09 h 00 - 11 h 30 09 h 00 -	<b>Vendredi 3 août</b> Science et technologie (4 <sup>e</sup> sec.) Applications technologiques et scientifiques (4 <sup>e</sup> sec.) Science et technologie de l'environnement (4 <sup>e</sup> sec.) Science et environnement (4 <sup>e</sup> sec.) Physique (5 <sup>e</sup> sec.) Français Production orale (5 <sup>e</sup> sec.)	055-410* 057-410* 058-404 058-402 053-504 132-530
13 h 00 – 15 h 30 13 h 00 - 15 h 30	Chimie (5 <sup>e</sup> sec.) Éthique culture religieuse (5 <sup>e</sup> sec.)	051-504 069-502

**N.B. : Pour reprendre un examen à la session d'août, vous devez avoir suivi le cours durant l'année scolaire.**

Aucune  
inscription  
par  
téléphone

**INSCRIPTION : 25 juillet : 10 h 00 à 16 h 00 – 26 juillet : 8 h 30 à 20 h 00.**

**Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot**  
940, boulevard Normandie – Saint-Jean-sur-Richelieu  
Téléphone : (450) 359-6411, poste 7400

**COÛT POUR LES REPRISES DES ÉPREUVES D'EXAMEN :**

- Épreuves uniques (MELS\*) : Gratuit
- Épreuves CSDHR : 20 \$ / épreuve pour les élèves de la CSDHR  
50 \$ / épreuve pour les élèves des autres commissions scolaires

**REMETTRE OBLIGATOIREMENT : – Photocopie du bulletin**

- Photocopie du relevé des apprentissages du MELS
- Carte d'identité avec photo (la journée de l'examen)

\*Épreuve du MELS, donc soumises à des règles particulières de passation de correction et aucuns frais exigés.

Responsable de la sanction des études : M. Louis Racine, c. p.

